



## Adapei de l'Ain

### Mouvement de grève du 29 juin au 2 juillet 2021

Suite à l'appel à la grève générale des quatre syndicats de l'Adapei de l'Ain, la Direction a rencontré les représentants des organisations syndicales jeudi 1<sup>er</sup> juillet.

Les négociations ont duré plus de quatre heures et ont traité, point par point, les revendications des organisations syndicales. **Un second rendez-vous a été fixé avec Marie-France Costagliola, Présidente de l'Adapei de l'Ain ce jeudi 8 juillet.** A l'issue des pourparlers, La Direction dresse le bilan suivant :

#### L'octroi des mesures salariales du Ségur de la Santé et de la prime Macron

- ➔ La Direction et le Conseil d'Administration maintiennent qu'ils sont favorables à la revalorisation salariale de 183 euros nets des professionnels du soin (personnel médical et paramédical), prévue par les mesures du Ségur de la Santé. **L'Association attend aujourd'hui de connaître précisément les contours de l'accord national qui devront être précisés pour le début de l'année 2022.**
- ➔ Dans la suite d'une année 2020 percutée par une crise sanitaire d'une exceptionnelle ampleur, **la situation financière de l'Association ne permet pas actuellement d'envisager le versement de la prime Macron.**

#### Le non-remplacement des postes manquants

- ➔ **L'Association a la volonté affichée de maintenir un niveau constant des effectifs au sein de ses établissements et services**, comme en témoigne les conclusions du rapport d'expertise du Cabinet Céolis, commandité par les membres du CSE (Comité social et économique) de l'Adapei en novembre 2020 : « L'effectif moyen continuant à croître, les charges de personnel ont crû de 5,75 % ».
- ➔ Afin d'éviter au maximum de faire appel à des contrats courts (intérim et CDD), la Direction Générale propose aux syndicats de **créer un « pool de remplaçants »**. Cette équipe mobile interviendra en transversal sur différents établissements pour répondre aux besoins les plus urgents. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif ne pourra se faire que dans le cadre d'une **co-construction avec les organisations syndicales.**

## La vétusté des locaux

- ➔ Les organisations syndicales disposent de tous les éléments financiers et de suivi dans le cadre légal des consultations obligatoires et partagent la vision de la situation patrimoniale hétérogène de l'Adapei de l'Ain.
- ➔ Depuis quatre ans, la Direction de l'Adapei de l'Ain est engagée dans un plan d'actions pluri annuel pour faire face à la situation : **2 millions d'euros sont injectés chaque année dans la rénovation** des établissements. **Deux nouveaux** établissements devraient voir le jour d'ici à deux ans afin de remplacer les bâtiments les plus vétustes. Pour exemple, en 2020, les derniers investissements réalisés ont porté sur :
  - réfection du système de chauffage et des fluides du FAM Pré la Tour : 250.000 €
  - travaux d'aménagement de l'IME l'Armaillou : 45.000€
  - installation de climatisation au Foyer de Vie de Bellevue : 35.000€
  - réfection du Système de Sécurité Incendie (SSI) du Foyer de Vie du Val Fleuri : 36.000€
  - travaux de réfection de la toiture de l'internat de l'IME Les Sapins : 68.000€
  - travaux de réaménagement de l'IME Georges Loiseau : 41.000€
  - travaux de réhabilitation de la MAS Montplaisant : 30.000€
  - travaux de réhabilitation de la MAS des Montaines : 42.000€
- ➔ La **procédure d'achats déployée ces derniers mois, sera modifiée** afin de favoriser l'agilité des équipes et l'anticipation des besoins.

## Siège social et établissements

- ➔ A la demande de nos financeurs, et dans le cadre de la mise en œuvre des CPOM (contrats pluri annuels d'objectifs et de moyens), **l'Association a dû se doter d'un nouveau siège social** : symbolisant un pilotage centralisé, il permet de **consolider et d'harmoniser les pratiques de l'ensemble des 56 établissements et services qui appartiennent à une même structure juridique** (association loi 1901). Il permet également de mieux rendre compte à nos financeurs dans un contexte médico-social complexe et évolutif.
- ➔ Pour rappel l'Adapei de l'Ain est une **association gestionnaire de droit privé**, financée par les pouvoirs publics à hauteur de 80%. Ses salariés ne sont pas des agents territoriaux.
- ➔ L'ensemble que constitue **le siège et les 56 établissements et services est indissociable** et permet d'assurer la **pérennité de notre association**. Les frais de siège ainsi que les budgets contractuels d'objectifs et de moyens dévolus aux établissements (négociés avec l'ARS et le Conseil Départemental) sont des contraintes d'exercice dans lesquels nous devons désormais exercer nos métiers depuis plus de cinq ans.

## Le sens du travail

- ➔ Le projet associatif global 2021-2026, **travaillé en concertation avec toutes les parties prenantes de l'Association** – parents, salariés, administrateurs - pose les valeurs et les grands principes d'action de l'Association. Il est la colonne vertébrale des actions des cinq

prochaines années et donne le cap à tous les salariés. Validé à l'assemblée générale du 2 juillet, il sera présenté à l'ensemble des salariés sur le mois de juillet.

- La Direction de l'Adapei a la volonté d'**insuffler une culture commune au sein de ses équipes et de mieux communiquer en interne**. De nouveaux formats de rencontres et des outils ont été mis en place pour favoriser une meilleure diffusion de l'information et multiplier les échanges : journées d'intégration, comités territoriaux (avec tous les chefs de service), journal interne, intranet... La crise sanitaire a freiné les occasions de se rencontrer mais la dynamique se poursuivra et s'amplifiera dès le mois de septembre.

## Les conditions de travail dégradées

- Depuis quatre ans l'Adapei de l'Ain se structure pour **s'adapter aux évolutions du secteur médico-social** et aux **demandes de ses financeurs** (Conseil départemental de l'Ain, ARS). Parmi elles : l'évolution du travail collaboratif incluant une meilleure mutualisation des pratiques et une pluridisciplinarité des équipes ; la centralisation du pilotage de l'Association et la création de pôles de gestion (des services supports compétents mutualisés au profit des établissements). **Financés à 80% par les pouvoirs publics**, l'Adapei de l'Ain doit **rendre des comptes et répondre aux engagements pris dans le cadre des CPOM** (contrats pluri annuels d'objectifs et de moyens) conclus avec Conseil départemental de l'Ain et l'ARS.
- Dans le cadre de ces évolutions nécessaires, la Direction demande aux salariés de **croiser leurs pratiques métiers**, mieux **travailler en équipes** et entre établissements. Ces changements interviennent dans un objectif constant, celui de **garantir un accompagnement personnalisé et de qualité aux résidents accueillis**.
- Pour accompagner le changement, **l'Adapei mise sur la formation** : 26 000 heures en 2019 et 38 000 heures en 2020. **Les équipes d'encadrement travaillent également sur l'amélioration de la gestion des plannings des salariés**. Les chefs de service sont formés à la planification du temps de travail afin de mieux organiser et sécuriser le travail d'équipe, et ainsi apporter un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle aux salariés. Une négociation sur la qualité de vie au travail est en cours avec les organisations syndicales. Ces mesures devraient bénéficier à l'accompagnement des évolutions au sein de l'Adapei.

La Gouvernance et la Dirigeance de l'Adapei réaffirment que **la qualité du dialogue social est fondamentale pour le bon fonctionnement de l'Association** et a la volonté de conduire une dynamique constructive au bénéfice des résidents et des salariés de l'Adapei de l'Ain. **Dans cette perspective, les organisations syndicales seront reçues par la Présidente, Marie-France Costagliola jeudi 8 juillet.**

### Adapei de l'Ain

Siège social : 20 avenue des Granges Bardes (zone commerciale Cap Emeraude)

CS 77010 - 01007 BOURG EN BRESSE

Standard : 04 74 23 47 11 – [siegesocial@adapei01.fr](mailto:siegesocial@adapei01.fr) - [www.adapei01.fr](http://www.adapei01.fr)



faisons vivre **nos différences**